

2° L'abolition des aides, gabelles et traites dans l'intérieur du royaume, ce qui rendroit au moins 40,000 individus à l'agriculture qui manque de bras, et le sel étant à meilleur marché, on verroit les troupeaux se multiplier dans nos campagnes.

3° Qu'il n'y aye que deux degrés de juridiction et qu'il plaise à Sa Majesté d'établir à Lyon une Cour souveraine sous telle dénomination qu'elle jugeras à propos.

4° Que le clergé et la noblesse contribuent à l'ouverture, confection et entretien des grands chemins, ponts et chaussées, et que MM. les ingénieurs, sous-ingénieurs et commis soient un peu plus surveillés dans les certificats qu'ils délivrent aux adjudicataires. On ne voit qu'avec douleur l'immensité de l'argent que les pauvres agriculteurs donnent, et combien les chemins sont mauvais.

5° Qu'il plaise à Sa Majesté d'enjoindre par une loi formelle à Messieurs les décimateurs ecclésiastiques de fournir aux églises tout ce qui est nécessaire au service divin et aux réparations des temples. Comme aussi de fixer une somme pour le soulagement des pauvres, au moins la dixième partie des revenus de leur bien fixe. Nous pouvons attester, et nous savons de science certaine que M. le prieur décimateur n'a jamais donné cinq sols pour aumône dans cette paroisse dans les temps même des plus grandes calamités. Il n'est pas possible que notre pasteur qui n'a exactement que sa portion congrue puisse subvenir à soulager les pauvres de cette paroisse sans prendre sur son nécessaire. Nous ne nous aviserons pas de discuter tous les moyens qui proueroient l'utilité et même la nécessité pour le bien de l'Etat des doléances faites dans les cayer. Nous